

## APPEL À PROJETS

### Animation des accueils périscolaires et extrascolaires

**Du 1er janvier 2021 au 31 août 2021**

#### I/ DEFINITION DES ACCUEILS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES ET CADRE GENERAL DE L'APPEL À PROJETS

L'accueil périscolaire comprend les heures qui précèdent et suivent le temps scolaire durant lesquelles un encadrement et des activités sont proposées aux enfants scolarisés :

- Le matin avant la classe,
- Durant la pause méridienne, de la fin de la matinée de classe au retour en classe l'après-midi, restauration incluse,
- Le soir après la classe
- Le mercredi avec la mise en place du *Plan Mercredi*

L'accueil extrascolaire se définit comme le temps durant lequel un encadrement est proposé aux enfants durant les vacances scolaires

#### o Organisation de la semaine scolaire à Saint-Joseph

	Avant l'école	Temps scolaire	Déjeuner/pause méridienne	Temps scolaire	Après l'école
<b>Lundi</b>	Accueil périscolaire de 06h00 à 07h50	07h50 à 11h30	Accueil périscolaire de 11h30 à 13h20	13h30 à 16h00	Accueil périscolaire de 16h00 à 18h00
<b>Mardi</b>	Accueil périscolaire de 06h00 à 07h50	07h50 à 11h30	Accueil périscolaire de 11h30 à 13h20	13h30 à 16h00	Accueil périscolaire de 16h00 à 18h00
<b>Mercredi</b>	Accueil périscolaire				
<b>Jeudi</b>	Accueil périscolaire de 06h00 à 07h50	07h50 à 11h30	Accueil périscolaire de 11h30 à 13h20	13h30 à 16h00	Accueil périscolaire de 16h00 à 18h00
<b>Vendredi</b>	Accueil périscolaire de 06h00 à 07h50	07h50 à 11h30	Accueil périscolaire de 11h30 à 13h20	13h30 à 16h00	Accueil périscolaire de 16h00 à 18h00

#### o Liste des écoles de Saint-Joseph

École	Maternel	Élémentaire	Total
École Ambroise Palix de Gondeau	99	177	268
École de Morne des olives	21	25	46
École de Presqu'île	81	65	146
École Firmin Luc-Cayol de Durand	46	62	108
École Lise Désir-Cartesse de Chapelle	47	73	122
École Victor Schoelcher de Bois du Parc	38	35	73
École élémentaire Édouard Marceau de Belle-Etoile		167	167
École maternelle Jeanne Merton de Belle-Etoile	189		189
École élémentaire Henri Maurice (bourg)		111	111

#### o Périodes d'intervention

- Périscolaire :

Du 04/01/2021 au 05/02/2021

Du 22/02/2021 au 26/03/2021

Du 12/04/2021 au 12/05/2021

Du 17/05/2021 au 06/07/2021

- Extrascolaire :

Du 06/02/2021 au 21/02/2021

Du 27/03/2021 au 11/04/2021

Du 07/07/2021 au 31/08/2021

- **Orientations du Projet éducatif de territoire (PEDT) de Saint-Joseph**

La caisse des écoles de Saint-Joseph met en place un *Projet Éducatif de Territoire* (PEDT), ainsi qu'un *plan Mercredi*.

À ce titre, elle souhaite, dans le cadre de cet appel à projets, que les enfants qui y sont scolarisés puissent bénéficier d'activités ludo-éducatives et diversifiées, culturelles, sportives et de loisirs le matin avant la classe, le soir après la classe, durant la pause méridienne, ainsi que le mercredi.

Ces objectifs sont les suivants :

- *Renforcer la cohérence éducative de l'école, du périscolaire à l'extrascolaire*
- *Favoriser un accès large et diversifier à toutes les connaissances*
- *S'inscrire dans son territoire, son patrimoine et sa culture*
- *Vivre ensemble dans et hors de l'école de la République*
- *Mobiliser et impliquer tous les partenaires du territoire pour mieux répondre aux besoins des enfants et des familles, en associant et impliquant les parents*

Les partenaires intéressés par le présent appel à projet sont invités à concevoir un projet pédagogique répondant aux orientations ci-dessus et à proposer une organisation proposant des activités et animations ainsi que la surveillance des temps périscolaires et extrascolaires, dans le respect des normes d'encadrement.

Les activités proposées doivent être cohérentes et apporter une plus-value éducative. Les partenaires peuvent s'inspirer des thématiques suivantes, sans que celles-ci présentent un caractère exhaustif :

- Art
- Culture
- Environnement
- Nouvelles technologies
- Sport
- Citoyenneté
- ...

Les animations prennent en compte l'âge des enfants et visent à favoriser l'autonomie, la socialisation, la solidarité, l'entraide, le partage, la tolérance, la coopération, et le respect.

Les activités proposées peuvent être complémentaires des temps d'enseignement.

Les activités ont lieu dans les écoles de la ville qui seront mises à la disposition des porteurs de projet retenus.

Les partenaires intéressés peuvent proposer des projets concernant le périscolaire (pour une, plusieurs ou l'ensemble des écoles) et/ou l'extrascolaire.

## II/ PROCEDURE

Le présent appel à projets est ouvert à toutes les associations de la commune ou en dehors de celle-ci.

Un ou plusieurs projets peuvent être retenus.

Une sélection des meilleures propositions sera faite par un comité de sélection. Une fois sélectionnés, le ou les porteurs de projet en sera/seront informé(s) et pourra/pourront alors signer avec la caisse des écoles de Saint-Joseph une convention de partenariat et d'objectifs pour la période, précisant notamment les modalités d'organisation, les obligations respectives des parties, la réglementation en vigueur concernant les taux d'encadrement, et les règles de sécurité.

### o **Composition des dossiers de candidature**

Les porteurs de projet devront déposer un dossier complet comportant obligatoirement :

- Une fiche d'identité de l'association (modèle ci-joint en annexe à retourner dûment complétée, datée et signée)
- Une fiche projet (modèle ci-joint en annexe à retourner dûment complétée, datée et signée)
- Le récépissé de déclaration de l'association en préfecture
- La composition du conseil d'administration et du bureau
- La liste et le CV des encadrants et animateurs
- Les effectifs prévisionnels
- Les statuts de l'association
- La fiche RNA
- Les bilans financiers votés par l'assemblée générale des trois dernières années
- Le trois derniers procès-verbaux de l'assemblée générale et notamment les rapports moraux et financiers

### o **Modalités d'envoi des dossiers de candidature**

Les dossiers peuvent être déposés :

- **Sous format papier, sous pli cacheté, contre récépissé**, à l'adresse suivante :

Hôtel de ville

8, rue de la république

Direction des affaires juridiques et de la réglementation

97 212 SAINT-JOSEPH

**La mention « Appel à projet périscolaire et extrascolaire 2021– Saint-Joseph » ainsi que le nom de l'association seront portés sur l'enveloppe.**

- **Sous format PDF, par courrier électronique à [courrier@stjoseph972.fr](mailto:courrier@stjoseph972.fr) ET [justine.cholet@stjoseph972.fr](mailto:justine.cholet@stjoseph972.fr)**

**La mention « Appel à projet périscolaire et extrascolaire 2021– Saint-Joseph » ainsi que le nom de l'association seront portés en objet du courrier électronique.**

**La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 18 décembre 2020.**

- **Modalités de sélection des projets**

- **Critères d'éligibilité :**

- ✓ Complétude du dossier de candidature

- **Critères de sélection :**

- ✓ Pertinence et originalité du projet au regard des orientations du PEDT et du plan Mercredi
- ✓ Qualité des activités et animations
- ✓ Niveau de qualification des encadrants et animateurs
- ✓ Pertinence des critères quantitatifs et qualitatifs de suivi et d'évaluation

La caisse des écoles de Saint-Joseph se réserve la possibilité d'organiser une phase de discussion avec le ou les candidats sélectionnés après une première analyse des projets. Cette discussion pourra se faire par courrier électronique ou lors d'un entretien.

- **Renseignements complémentaires**

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser par courrier électronique à [geraldine.alonzeau@stjoseph972.fr](mailto:geraldine.alonzeau@stjoseph972.fr).

- **Annexes**

- ✓ Fiche d'identité de l'association
- ✓ Fiche projet